



Avignon, le 26 mai 2026

Le Président
à
Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE ASSISTANCE JURIDIQUE

Affaire suivie par : Marie-Odile RUEL – Nathalie JOUBERT
04 32 44 89 30
conseilstatutaire@cdg84.fr

Circulaire n°26-40

Objet : Relèvement du SMIC à compter du 1^{er} juin 2026

Texte : Arrêté du 22 mai 2026 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance fixe les montants applicables au 1^{er} juin 2026 du salaire minimum de croissance national et du minimum garanti.

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

En application de l'arrêté du 22 mai 2026 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance, les services des collectivités territoriales sont informés que le **SMIC est porté, à compter du 1^{er} juin 2026, à 12,31 € brut de l'heure, soit 1 867,02 € bruts mensuels pour une base de 35 heures hebdomadaires, soit une hausse effective du SMIC de 2,41 %.**

En conséquence, chaque collectivité veillera à la conformité de l'ensemble de ses rémunérations et indemnités avec ces nouveaux montants, à la mise à jour des paramètres de paie et à l'information des agents concernés.

Il est rappelé qu'en vertu d'un principe général du droit applicable à tout agent, la rémunération ne peut, en tout état de cause, être inférieure au SMIC. Si le minimum de traitement n'est pas revalorisé, une indemnité différentielle devra être versée aux agents publics rémunérés sur la base de l'IM 366 à 379.

Cela concerne notamment :

- **Les fonctionnaires de catégorie C1, de l'échelon 1 à 10 ;**
- **Les fonctionnaires de catégorie C2, de l'échelon 1 à 7 ;**
- **Les fonctionnaires de catégorie C3, de l'échelon 1 à 3 ;**
- **Les fonctionnaires de catégorie B1, de l'échelon 1 à 5 ;**
- **Les fonctionnaires de catégorie B2, de l'échelon 1 à 2 ;**
- **Les agents contractuels rémunérés sur la base de l'IM 366 à 379.**

Vos conseillers Paye (Pôle Appui aux collectivités : paye@cdg84.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Chabert".

Maurice CHABERT